



Dernières nouvelles de la défense du Bassin d'Arcachon et de son bassin versant

le 20 octobre 2015

1 BASSIN d'ARCACHON VAL de L'EYRE

SYBARVAL, SCOT, SRCE et article 122-2 du code de l'environnement.



Un Conseil syndical du Sybarval (organisme chargé d'élaborer le SCOT du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre) s'est tenu à Andernos le 5 octobre dernier. Trois délibérations étaient au menu dont deux pour donner dérogation à l'ouverture à l'urbanisation de deux zones après annulation du SCOT.

La règle définie par l'article L.122-2 du Code de l'Urbanisme (dite "règle de l'urbanisation limitée") consiste à **soumettre à dérogation** les ouvertures à l'urbanisation dans les territoires les plus exposés à la pression foncière et au développement urbain (zones littorales et périphéries des agglomérations), tant qu'il n'existe pas de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) applicable.

Au préalable, il y a obligation de monter un dossier qui sera soumis à la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) puis passage du dossier en conseil syndical pour obtenir l'avis favorable à la fameuse dérogation avant enquête publique.

Les deux zones concernées sont le **projet Huttopia dans la forêt du Teich** et les **Parcelles Sud et Nord à Andernos**. Pour Andernos, il s'agit d'une régularisation mais pour le Teich c'est un projet nouveau qui va impacter gravement la coupure d'urbanisation dans le delta de la Leyre.

Nos élus ont donc trouvé le moyen juridique d'ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones naturelles malgré l'annulation du SCOT.

La troisième délibération concernait le lancement d'une nouvelle étude pour un futur projet de « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Elle sera financée à 70% par l'ADEME. Adoptée.

Des informations supplémentaires concernant le SCOT ont été apportées:

- La justification de l'appel au jugement d'annulation: « Si on reste sur cet avis sans faire appel, les termes du jugement sont opposables pour l'avenir. Nous attendons une position différente concernant notre territoire » dit le Président, JG Perrière.
- Reprendre l'étude du SCOT? « Les avis sont partagés. La procédure devra être reprise de façon complète. Il faut réfléchir, on se donne 6 mois, un an... » poursuit-il.
- Et le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) porté par le Conseil Régional? « Il devrait être approuvé en octobre et il faudra en tenir compte. Mais comme il y a des incohérences et des imprécisions, il sera vraisemblablement attaqué au tribunal administratif par plusieurs porteurs de SCOT » conclut-il.

Le SRCE a en effet été **voté par le Conseil Régional** en séance plénière du 19 octobre 2015.

PARC NATUREL MARIN

Le conseil de gestion du 2 octobre a entériné la mise en place de 4 commissions thématiques :

- Gestion des richesses naturelles (espèces ressources, espèces protégées, qualité de l'eau, fonctionnalité des milieux...)
- Gestion de l'espace maritime (travaux, équipements, aménagements de l'espace, infrastructures...)
- Développement durable, activités maritimes, identité maritime et culture locale (économique et loisirs)
- Connaissance (connaissance des milieux marins, construction des indicateurs, collecte des résultats d'études existants, autres besoins de connaissance...)

Ces commissions qui se mettront très rapidement au travail à un rythme soutenu, intègrent des personnes extérieures au conseil de gestion qui ont fait acte de candidature auprès de la direction du PNM. Plusieurs membres de notre association en font partie.

2 SUD BASSIN

a) Le Teich: Projet Huttoxia à l'enquête publique jusqu'au 7 novembre inclus et la mise en compatibilité du PLU pour cette opération jusqu'au 13 novembre. Chacun, même s'il n'est pas habitant de la commune du Teich peut participer à ces enquêtes publiques.



Le projet Huttoxia, c'est:

18 hectares de forêts défrichés. Une occupation du sol importante car voici ce qui est prévu: 190 emplacements de camping dont 152 emplacements libres, 20 cabanes et 18 cahuttes en bois. Mais aussi un bâtiment d'accueil, une épicerie, un espace restauration, une salle de vie et une salle de séminaire, 5 aires de bivouac, une aire de jeux pour enfants et un espace piscine d'une surface de 180 m², sans oublier des équipements nécessaires dans tout camping: 5 sanitaires et un lavoir. Et un logement de fonction. Une petite ville en zone naturelle!

Et n'oublions pas les incendies de cet été 2015. La commune du Teich n'a toujours pas fait son plan de prévention des risques incendies de forêt, et pourtant cette commune a compté de nombreux départs de feux par le passé. Ce projet présente-t-il des garanties en ce qui concerne les incendies?

Ce projet est présenté comme un projet écologique, ce qui est strictement faux car cette zone naturelle qui abrite des espèces protégées va être défrichée donc détruite.

Ne laissons pas faire, participons à l'enquête publique pour dire notre désaccord et demander un avis défavorable au commissaire enquêteur.

b) Le Teich: autre enquête publique. Il s'agit de « régulariser » la situation administrative du centre de valorisation des déchets exploité par la SITA et reprise par la COBAS (communauté de communes du Bassin Sud) Consulter le dossier et donner son avis en mairie du Teich du 19 octobre au 19 novembre inclus.

3 NORD BASSIN

Emploi de pesticides et herbicides par les services techniques des communes.

Par un amendement au projet de loi sur la biodiversité, le Gouvernement a avancé du 1er janvier 2020 au 1er mai 2016 l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques (lire herbicides, pesticides) par les collectivités publiques. Le projet de loi, ainsi modifié, a été adopté ce jeudi 26 juin par la commission du développement durable de l'Assemblée nationale. Cette anticipation de l'interdiction ne porte que sur les espaces verts et les promenades ouverts au public, surfaces pour lesquelles il existe des solutions alternatives à l'emploi des pesticides chimiques.



Alors qu'à Lanton, on a opté pour le ZERO PHYTO, à Andernos on a choisi d'écouler les stocks. Photo prise le 16 octobre 2015 avenue de Bordeaux à Andernos. On nous a signalé le même désherbage chimique dans le quartier du port du Bétey ainsi que boulevard de la Plage.

Vous pouvez mener l'enquête dans votre commune pour savoir si elle utilise des produits chimiques mais vous pouvez aussi consulter un site internet pour savoir si votre commune est BiO.

Sur ce site: <http://www.villes-et-villages-sans-pesticides.fr> vous entrez votre code postal et cliquez sur « Enquêtez ».

Surprise!

Andernos a répondu au formulaire de recensement et s'est engagée à réduire l'emploi de la chimie.

Lanton qui s'est engagée pour le ZERO PHYTO n'a pas répondu au formulaire de recensement. Lège Cap Ferret et Biganos ont répondu ZERO phytos sauf sur les lieux à contrainte (cimetière, terrain de sport) Toutes les autres communes du Barval se sont engagées à réduire mais en Gironde, une seule commune n'emploie plus la chimie: il s'agit de St Symphorien.

Nous demandons à toutes les communes littorales et les communes du Val de L'Eyre (le BARVAL) d'arrêter totalement l'emploi des pesticides y compris et surtout sur les terrains de sport. Pensez qu'ils sont fréquentés par les jeunes enfants...merci pour eux.

ANDERNOS:

1) le PLU est en gestation. *Vous pouvez consulter le rapport de présentation sur la commune, le plan d'aménagement et de gestion durable (PADD) et donner votre avis sur un registre qui est à votre disposition. Il suffit de demander le dossier PLU au **service de l'urbanisme**. N'attendez pas, le PLU nouveau, c'est Maintenant!*

2) Consultation sur le centre ville. *Là, c'est carrément un site internet qui est à votre disposition. Si vous avez des idées concernant l'aménagement du centre, vous pouvez donner votre avis. C'est ici:*

<http://andernoscentreville.blogspot.fr>

3) Elaboration d'un plan de gestion de la forêt communale:

Le plan de gestion est pratiquement finalisé par le bureau d'études ARGEFO, il sera soumis au prochain conseil municipal. Il sera fait de préconisations. Il vise une gestion productiviste du pin (monoculture) pour faire entrer rapidement des sous. Cela passe par des abattages, désouchages et ventes.

La majorité des grumes et souches sont vouées à la trituration (pâte à papier) et partent vers la Smurfit. La chaudière à biomasse Dalkia qui produit de l'électricité sur le site de la Smurfit est elle aussi gourmande en déchets d'abattage, écorces et souches. Enfin, une petite partie part en scierie pour la production de caisses et palettes.

Il est à déplorer que la seule vision de la forêt soit une production conventionnelle utilisant engins, engrais et pesticides pour éradiquer les ravageurs. Une gestion écologique de la forêt n'a pas été évoquée.

4 VIE DE L'ASSOCIATION

Retour sur la séance de cinéma « Alerte Rouge sur la tulipe » de Jean Christophe Mathias le 15 octobre.

Un public averti et intéressé avait bravé le froid pour voir ce film inédit et passionnant qui pose de nombreuses questions. Évoquant la disparition des tulipes sauvages (espèces végétales inféodées aux vignes et aux vergers cultivés de manière traditionnelle), il est l'occasion d'une réflexion générale sur les grandes problématiques environnementales : déclin de la biodiversité, agriculture conventionnelle et agriculture biologique et biodynamique, traitement des déchets urbains, disparition des terres agricoles, urbanisation, droit de l'environnement, rôle du lanceur l'alerte...Il est possible de voir ou de revoir les premières 20 mn du film sur notre page Facebook:

<https://www.facebook.com/groups/Ecocitoyens.bassindarcachon/>

Prochaine réunion mensuelle

Le vendredi **6 novembre** 2015 à **20H30**, Maison du Port à Andernos.
Au menu, du Boeuf-Bourguignon.



*Gilles Boeuf, professeur à l'UPCM, Paris IV
Ancien Président du Muséum d'Histoire Naturelle
Conseiller scientifique au Ministère de l'Ecologie*



*Claude Bourguignon
Ingénieur agronome, fondateur avec sa femme Lydia
du LAMS, Laboratoire d'Analyse Microbiologique des Sols*

Nous vous proposons un retour sur une conférence de Gilles Boeuf, au sujet du déclin de la biodiversité et une vidéo de Lydia et Claude Bourguignon, spécialistes de l'agro-écologie et de l'étude des sols. En effet, l'agriculture moderne qui fait une grosse part à la chimie est la cause de la mort des sols (Ah bon? le sol est vivant?) Les Bourguignon s'emploient à faire le diagnostic de la maladie des sols mais aussi donnent des conseils pour le guérir. De véritables médecins du sol! Des conseils donc, pour le sol de votre jardin!

En attendant...Rendez-vous sur notre site:

<http://www.Ecocitoyensdubassindarcachon.org>

A bientôt!